

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN  
DU 19 MARS 2012 A 20H00

Réunion présidée par : Jean LOAEC, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, BIGOT Luc, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, GOURET Colette, GOURVES Muriel, HERLEDAN Thierry, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, RIVIERE Christian.

Mme Nicole FOURNIER est arrivée en séance à 20h30.

Procurations : de TAILLARD Anne à HERLEDAN Thierry.

Excusés : AUMONT Christiane.

Absente : CARRER Virginie.

Secrétaire de séance : MAGOT Monique.

-----

M. le Maire informe les conseillers qu'à l'occasion de la cérémonie commémorative du 19 mars, il a rendu hommage à Guy DUPOUY, Président de la FNACA, et Alain HEMON, qui était porte-drapeau lors de ces cérémonies.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2012

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR 2011

M. MASSE, trésorier de la commune, procède à la présentation du compte de gestion pour l'année 2011, qui est identique dans les sommes et dans les masses au compte administratif.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour 2011.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. MASSE, trésorier de la commune, présente le compte administratif de l'exercice 2011, qui fait apparaître un excédent de clôture de 520 673.78 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 256 176.26 € en section d'investissement.

Sur proposition du Maire, M. RIVIERE est élu président de séance, conformément aux articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31a 1° du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire s'étant retiré, il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2011, qui fait apparaître un excédent de clôture de 520 673.78 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 256 176.26 € à la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 est de 520 673.78 €.

La section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution positif de 256 176.26 € ; les restes à réaliser s'élèvent à 492 090.00 € en dépenses et à 153 782.00 € en recettes.

M. RIVIERE propose d'affecter la somme de 500 000.00 € en réserves au compte 1068 (section d'investissement) et le solde, soit 20 673.78 €, en excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2011, qui s'élève à 520 673.78 €, comme suit :

- Réserves au compte 1068 : 500 000.00 €.
- Excédent de fonctionnement reporté : 20 673.78 €.

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR 2012

M. RIVIERE présente le programme d'investissements pour 2012, qui se présente comme suit :

➤ <b>Remboursement des emprunts (1641)</b>	<b>150 000</b>
➤ <b>Travaux de voirie (2315)</b>	
Programme de voirie 2012	100 000
Réfections définitives Moulin du Pont	7 500
Travaux télécom allée Vibert	25 000
Continuité piste cyclable sur RD45 en limite de Fouesnant	15 000
Travaux de sécurité Hent Coat Menhir	30 000
Divers, ATESAT et insertions	10 000
Avance au Syndicat de Clohars pour travaux au Prajou	120 000
➤ <b>Travaux sur les bâtiments communaux (2313)</b>	
Travaux sur toit salle polyvalente	20 000
Travaux Groupe Scolaire (études, étanchéité toit, fenêtres...)	80 000
Etude et travaux bâtiments communaux : accessibilité	30 000
Modification atelier communal	10 000
➤ <b>Plantations (2121)</b>	<b>5 000</b>
➤ <b>Informatique et matériel de bureau (2183)</b>	
Serveur mairie et 4 ordinateurs portables adjoints	12 000
TBI et ordinateurs école	8 000
Ordinateurs MDJ	2 000
➤ <b>Mobilier (2184)</b>	
Tables et chaises salle du Conseil, salle des commissions	13 000
➤ <b>Acquisition de matériel divers (2188)</b>	
Livres pour bibliothèque MEL	2 000
Divers matériel service technique	5 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le programme des investissements pour 2012.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2012

Il est proposé de maintenir en 2012 les taux des trois taxes directes locales, qui se présenteraient alors comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 13.78
- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 14.29
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 33.45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour 2012, tel que précisé ci-dessus.

## PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012

M. MASSE, trésorier de la commune, procède à la présentation du projet de budget primitif pour 2012, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 802 270 € et en section d'investissement, à 1 401 260 €.

M. le Maire précise qu'une avance de 120 000 € au Syndicat de Clohars-Fouesnant a été prévue dans le but de réaliser des travaux au Prajou. Les modalités seront précisées lors d'un prochain Conseil ; l'avis du trésorier et du conseil juridique de la commune a été sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
♦ ADOPTE le projet de budget primitif pour 2012.

## ENQUETE PUBLIQUE – PLATEFORME DE TRAITEMENT DES DECHETS A KERAMBRIS

Cette question est reportée au prochain Conseil.

## FIXATION DES TARIFS DES CAMPS D'ETE ORGANISES PAR L'ALSH

M. LOAEC présente une proposition de tarifs pour les camps d'été organisés par la Maison des Enfants et des Loisirs (ALSH 3/12 ans) en 2012.

Les tarifs sont modulés selon les ressources des familles pour les Pleuvennois ; les communes de Gouesnac'h et Clohars-Fouesnant fixent leurs propres tarifs. En l'absence de décision, ces communes seront facturées comme les extérieurs.

PLEUVENNOIS : TARIF JOURNEE CAMP						
0-1575 €	1576-2100 €	2101-2625 €	2626-3150 €	3151-4200 €	4201-5250 €	> 5251 €
8,73 €	12,18 €	14,72 €	17,36 €	18,27 €	20,10 €	24,06 €

EXTERIEURS : TARIF JOURNEE CAMP		
1 ENFANT INSCRIT	2 ENFANTS INSCRITS	3 ENFANTS INSCRITS
24,90 €	22,40 €	19,92 €

Mme CHAUMET préférerait que la commune calcule ses propres tarifs au lieu de se calquer constamment sur ceux de Saint-Evarzec. M. le Maire explique qu'un travail important a été réalisé par la commune de Saint-Evarzec en lien avec la CAF, et qu'il est utile de s'en inspirer.

Abstentions : Mme CHAUMET et M. GARNIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,  
♦ FIXE les tarifs des camps d'été 2012 organisés par l'ALSH comme présentés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 22 mars 2012.

Le Maire,

Jean LOAEC.

